

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Les coûts de la lutte au blanchiment grimpent.....	p2
Le blocage des fonds Duvalier en Suisse : une dernière chance à saisir pour rendre justice au peuple haïtien.....	p3
Suisse : La place financière voit encore de l'espace pour une meilleure réglementation	p4
Nigeria: Des anciens gouverneurs accusés de blanchiment	p7
Google Earth utilisé pour traquer la fraude fiscale en Argentine.....	p8

Les coûts de la lutte au blanchiment grimpent

Les banques dépensent en moyenne 58 % de plus qu'il y a trois ans pour faire échec au blanchiment d'argent, selon une étude réalisée par la firme KPMG International auprès de 224 banques dans 55 pays.

L'étude dont les résultats ont été publiés lundi a permis de constater que les banques du monde entier s'engagent de plus en plus dans le combat contre la criminalité, mais que la tâche devient plus difficile du fait de la complexité croissante des marchés de capitaux dans lesquels elles évoluent.

Selon KPMG, les banques sont davantage exposées à des marchés émergents que, parfois, elles connaissent mal et à la croissance spectaculaire des produits alternatifs.

Les augmentations observées dépassent largement les prévisions des banquiers eux-mêmes.

Lors d'un sondage réalisé en 2004 par Juricomptabilité KPMG, les banquiers avaient situé aux environs de 43 % les augmentations à venir.

Le plus gros des dépenses est encore consacré à la surveillance des opérations et à la formation du personnel, souligne la firme de vérification, de fiscalité et de services-conseils. Les banques dépensent en moyenne 58 % de plus qu'il y a trois ans pour faire échec au blanchiment d'argent, selon une étude réalisée par la firme KPMG International auprès de 224 banques dans 55 pays.

9 juillet 2007

LaPresseAffaires.com

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lapresseaffaires.com/article/20070709/LAINFORMER/70709113/5891/LAINFORMER01>

Le blocage des fonds Duvalier en Suisse : une dernière chance à saisir pour rendre justice au peuple haïtien

Le 31 mai 2007, le Conseil fédéral de la Suisse a décidé de geler pour trois mois supplémentaires (jusqu'au 3 septembre) des avoirs d'un montant de 7,6 millions de francs suisse détournés par l'ancien dictateur d'Haïti Jean-Claude Duvalier dit « Bébé Doc » qui a dirigé le pays entre 1971 et 1986. Cette somme déposée sur un compte ouvert à l'Union des Banques Suisses (UBS) au nom de la fondation Brouilly, une société qui sert à couvrir les avoirs de la famille Duvalier en Suisse, devait en effet être restituée le 3 juin 2007 à la famille Duvalier. Mais le gouvernement suisse en a décidé autrement en se fondant sur l'article 184 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui lui donne mission de sauvegarder les intérêts du pays, notamment quand sa réputation internationale est en jeu. Cette décision de geler les fonds fait suite à une demande de mise sous séquestre introduite par deux anciens opposants au régime de Duvalier. Ces derniers veulent faire reconnaître par la justice suisse un jugement de la Cour de Miami datant de 1988 qui leur accordait 1,75 millions de dollars (plus les intérêts depuis 1988) à titre de réparation des dommages qu'ils ont personnellement subis. Le jugement accordait également 504 millions de dollars au peuple haïtien.

Mais cette décision de justice est restée lettre morte à cause du secret bancaire. C'est grâce à des informations transmises par des confrères haïtiens que les avocats des deux plaignants ont pu identifier le compte ouvert à l'UBS.

Le compte à rebours a donc démarré : les avocats ont jusqu'au 3 septembre pour prouver l'origine frauduleuse de ces 7,6 millions de francs suisse afin de les restituer aux requérants haïtiens. Mais la procédure suisse de l'entraide judiciaire rend difficile la restitution de ces fonds. Le secret bancaire est le deuxième obstacle juridique (et surtout politique) à la restitution des biens mal acquis à la population haïtienne. Avant d'aborder ces deux points, il est nécessaire de revenir sur la procédure judiciaire déclenchée en 1986 en Suisse.

Renaud Vivien, le 17 juillet 2007

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.paradisfj.info/spip.php?article714>

Congo-Kinshasa: Mme Micheline Calmy-Rey et l'argent de Mobutu

Les réactions de plusieurs médias congolais ayant suivi « les révélations de la présidente de la Confédération Helvétique » sur la fortune de Mobutu en Suisse étonnent un peu.

Même l'Apostropheur du Le Potentiel, habituellement très critique, donne l'impression d'affirmer ceci : « Mme Micheline Calmy-Rey locuta est, causa finita ». Ben-Clet Kankonde note dans son apostrophe de ce mardi 18 juillet ce qui suit : « La surprise est d'autant légitime que l'imaginaire populaire, alimenté par la rumeur publique depuis de nombreuses années, croyait savoir que la fortune du maréchal du Zaïre se chiffrait à environ 5 milliards de dollars. Soit près du tiers de la dette extérieure du pays évaluée à 14,5 milliards USD. »

L'ARGENT DE MOBUTU ET LE DOGME NEOLIBERAL DU FLUX DES CAPITAUX

Prétendre que « les révélations de la présidente de la Confédération Helvétique » ont surpris, c'est faire comme si ces dernières venaient nous informer que tout l'argent détourné par Mobutu (et son système) a été logé dans les banques helvétiques. Une partie de cet argent peut être investie dans l'immobilier. Une autre peut avoir été dilapidée. Une autre encore peut être avoir été mise sur des comptes des courtisans ou sur des comptes-fantômes. C'est d'un.

De deux. Sommes-nous obligés de croire en la version officielle donnée sur les sommes déposées par Mobutu dans les banques helvétiques? Un suisse, employé des Nations Unies et altermondialiste, Jean Ziegler, a une autre version sur cette affaire. En témoigne ce dialogue qu'il a eu avec un banquier suisse. Dans un train relayant Berne à Genève, écrit Jean Ziegler, « nous discutons de la situation en République démocratique du Congo après le décès de Laurent Kabila. Je viens de rencontrer, quelques jours auparavant, à l'hôtel Président de Genève, son successeur et fils, Joseph Kabila. Le banquier : « Tu as vu le jeune Kabila » ? - Oui. -Quelle est la situation au Congo ? -Terrible. Les épidémies, la faim sont de retour à Kinshasa. Entre 1997 et 2000, plus de 2 millions de civils ont péri. De la misère, de la guerre. L'Etat n'a plus un sou en caisse. -Je sais. Un de mes frères est missionnaire là-bas Il me décrit la situation, elle est affreuse. »

J'attaque de front : « Mobutu a transféré plus de 4 milliards de dollars sur ses comptes en Suisse. On me dit qu'une partie du butin est dans ta banque. -Tu sais bien que je ne peux pas

te répondre. Secret bancaire Mais entre toi et moi : Mobutu était un salaud. Mon frère dit que le pillage sous Mobutu est largement responsable de la misère actuelle. » (J. ZIEGLER, Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent, Paris, Fayard, 2002, p.68). Quand Jean Ziegler proposera à ce banquier de rendre cet argent à Joseph Kabila pour la reconstruction (?) du pays, le banquier lui répondra : « Impossible ! On ne peut intervenir dans les flux de capitaux. » (Ibidem) Tout le problème est là. Mme Micheline Calmy-Rey aurait-elle accepté de lever le voile sur le secret bancaire et de chercher à arrêter le flux de capitaux ? C'est-à-dire de remettre en question l'un des dogmes du néolibéralisme et en même temps de court-circuiter l'une des sources de la richesse du paradis helvétique ?

En effet, note Jean Ziegler, « l'argent de la corruption et du pillage des Etats du tiers-monde par des dictateurs autochtones et leurs complices est une des grandes sources de la fabuleuse richesse du paradis helvétique. La Suisse pratique la libre convertibilité des monnaies. Sa neutralité politique, le cynisme et l'extrême compétence de ses banquiers incitent traditionnellement les dictateurs de tout acabit () à déposer en toute confiance le produit de leurs rapines au Paradeplatz de Zurich ou rue de la Corraterie, à Genève. » (Ibidem, p. 99). En d'autres termes, la Suisse est l'un de ces paradis artificiels où se cache l'argent des « invulnérables de ce monde ». Trahir le secret bancaire serait chambarder le fondement néolibéral de la conception politico-économique de ce pays. Mme Micheline Calmy-Rey est-elle disposée à payer ce prix ? Nous en doutons.

POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA QUESTION DE L'ARGENT DE MOBUTU

Les réactions de certains médias aux « révélations de la présidente de la Confédération helvétique » congolais trahissent une approche assez superficielle de la question de l'argent de Mobutu, constituant une importante partie de notre « dette odieuse ». Le dernier Maréchal du Zaïre était « un système ». Si le CADTM, le Sénat belge et Victor Nzuzi exigent un audit sur la dette du Congo, c'est parce qu'il y a des responsabilités à établir et cela à plusieurs niveaux. Qui a donné de l'argent à Mobutu ? Quelle destination cet argent a-t-il pris ? De la Banque mondiale et/ou du FMI aux banques intermédiaires ; de celles-ci aux différents ministres du budget ou des finances du Congo-Zaïre ; de ceux-ci aux différents premiers ministres et directeurs de cabinet : il y a toute une filière des dinosaures devant être démantelée si nous voulons que la question de l'argent de Mobutu soit réglée de manière un peu plus globale. Donc, en plus d'une approche de la dette du Congo impliquant le rôle et l'interpellation des paradis fiscaux (et de tous les autres intermédiaires), il faut trouver « mieux » comme le souligne si bien l'Apostropheur du Le Potentiel. « Et ce « mieux », de l'avis des observateurs avisés, réside dans les rapports du panel des experts des nations unies sur le pillage des ressources naturelles de la RDC, des biens mal acquis répertoriés à la Conférence nationale souveraine (CNS), des commissions parlementaires Bakandja et Lutundula ainsi que dans ceux de la Cour des comptes » (Lire l'Apostrophe du Le Potentiel du 18 juillet 2007)

Insistons. A la suite d'Eva Joly et des membres actifs du CADTM, nous sommes de plus en plus convaincus que le blanchiment d'argent se fait en réseau et qu'il vaut mieux frapper là où l'argent se cache.» (E. JOLY, La force qui nous manque, Paris, Arènes, 2007, p. 172.) Il faut « empêcher les paradis fiscaux d'abriter des structures qui favorisent la dissimulation des fonds provenant de la corruption, de l'exploitation illégale des ressources des pays en voie de développement, du détournement de fonds publics et de la fraude fiscale. Empêcher le blanchiment de fonds illégalement détournés des pays pauvres via des investissements dans les pays riches. » (Ibidem, p. 175). Cela n'est possible que dans les interstices que ceux et celles qui ont « la force qui nous manque » créent pour « nouer des alliances avec les pays

flouer par l'opacité des trusts et des paradis fiscaux, et peser sur ceux qui refusent le renforcement du contrôle des paradis fiscaux. Empêcher les pays développés d'user d'instruments légaux pour bloquer le rapatriement des fonds » (Ibidem, p. 175-176).

A travers la promesse faite au Congo, la présidente de la Confédération Helvétique pose des questions que les Congolais(es) sont appelé (e)s à approfondir : « Comment rejoindre les compatriotes luttant au sein du CADTM pour un audit sérieux sur la dette du Congo depuis l'héritage colonial jusqu'à ce jour ? Comment rejoindre les citoyens et les citoyennes du monde engagés dans la lutte contre les paradis fiscaux de façon à apprivoiser « la force qui nous manque » : celle d'affronter les despotes de notre pays, « respectables clients » des paradis fiscaux faisant transiter notre argent par les banques occidentales ? »

En plus du CADTM, l'ex-juge d'instruction de l'affaire Elf en France, Eva Joly, (cfr son livre Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?, Paris, Arènes, 2003) a créé, avec ses amis occidentaux et africains, un Network. Elle est consciente que « s'attaquer au pouvoir est toujours périlleux, à Londres, comme à Santiago du Chili, à Paris comme à Madrid. Mais les menaces sont décuplées pour les hommes et femmes en première ligne dans les pays en voie de développement. Notre réseau doit rompre leur solitude, les entourer, leur donner la force et les moyens d'affronter l'intimidation. L'engagement des pays pauvres dans la lutte contre la corruption est un véritable tournant. L'Occident peut y perdre son terrain de chasse, entretenu à coup de pots-de-vin et de commissions. » (E. JOLY, La force qui nous manque, p. 20-29. Nous soulignons.)

Que les Congolais(es) épris de vérité juridique et impliqué(e)s dans la lutte contre les biens mal acquis et la corruption saisissent la main tendue par cette grande dame qui va bientôt diriger, dans son pays, la Norvège, une Agence Norvégienne pour le Développement et la Coopération (le NORAD).

Disons que la lutte contre le blanchiment d'argent sous Mobutu et après lui ne peut se satisfaire de petits rapatriements des fonds applaudis comme étant des gestes de largesse posés par « les sauveurs du Congo ». Non. Elle doit suivre des procédures légales justes et se mener au sein des réseaux interconnectés au niveau local, national et international. De cette interconnexion dépend et dépendra son efficacité.

J.-P. Mbelu
Kinshasa
Le Potentiel (Kinshasa)
20 Juillet 2007
Publié sur le web le 20 Juillet 2007
[En Ligne] Disponible sur
<http://fr.allafrica.com/stories/200707200129.html>

Suisse : La place financière voit encore de l'espace pour une meilleure réglementation

SURVEILLANCE. Banquiers et avocats réclament cependant des dispositions proportionnées et pragmatiques.

Le secteur financier apprécie la réglementation si elle reste légère et contenue. Toutes les prises de position des associations bancaires insistent sur le danger que représente la

«surréglementation», spectre d'un ensemble de lois et de règlements qui étoufferait les acteurs de la finance sous des exigences aussi multiples que complexes, et très coûteuses à satisfaire. Ce sentiment est résumé par l'avocat genevois Carlo Lombardini: «Nous sortons de quatre à cinq années très chargées en terme de réglementations nouvelles. Le secteur financier apprécierait de pouvoir faire une pause.»

Indépendants sous-régulés

Ce même secteur financier ne se montre cependant pas aussi rétif face aux deux principaux dossiers réglementaires qu'il aura à traiter ces prochains mois. C'est ainsi qu'il regrette même que les gérants indépendants ne soient pas soumis à la surveillance de la future Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma), qui remplacera la Commission fédérale des banques (CFB) en janvier 2009. La loi, qui a été votée par les Chambres en juin, n'a pas introduit d'obligation en la matière. Seule l'affiliation à un OAR (organe d'autorégulation en matière de blanchiment) leur est imposée.

«En comparaison des banques, les gérants indépendants restent sous-réglementés. On pourrait faire mieux que la situation actuelle et les établissements bancaires n'ont pas envie de jouer aux gendarmes à la place des autorités de surveillance», affirme Michel Dérobert, directeur de l'Association des banquiers privés suisses.

«C'est probablement une erreur que de ne pas les avoir inclus dans la loi», poursuit Carlo Lombardini.

Les principaux concernés ne sont cependant pas chauds à l'idée de se soumettre à une surveillance prudentielle obligatoire (en plus de l'obligation de s'affilier à un OAR). Leur lobby n'est pas étranger à la tournure de la loi actuelle. «Le statut actuel est intelligent car c'est le gérant lui-même qui choisit de se soumettre, ou non, à une autorité de surveillance. C'est une flexibilité nécessaire», estime Daniel Glasner, du Groupement des conseillers en gestion indépendants (GSCGI), qui réunit les petits professionnels de la branche. Mais même s'ils reconnaissent «avoir le moins possible à faire avec l'Etat», ces derniers admettent devoir se soumettre «au moins à une surveillance prudentielle», ajoute leur porte-parole.

Ils ne peuvent tout simplement pas ignorer les appels du pied que leur adressent les autres acteurs du secteur bancaire, à l'instar de l'avocat genevois Alain Bruno Lévy, par ailleurs président de la Fondation de valorisation de la Banque Cantonale de Genève (BCGE.S) et administrateur de sociétés financières: «Les gérants indépendants devraient prendre l'initiative d'une soumission obligatoire avant que d'autres ne s'en chargent.»

Mais pourquoi les milieux bancaires, si désireux de soumettre ces acteurs tiers aux mêmes contraintes que celles auxquelles ils sont soumis, ne s'y sont pas pris plus tôt? «Cette tâche revient aux autorités compétentes, et elles ne peuvent pas tout faire en même temps», répond Michel Dérobert, au nom des banquiers privés.

«Faire plaisir au Gafi»

En matière d'extension des réglementations, le secteur financier ne se montre pas totalement fermé non plus au durcissement de la loi contre les abus de marché. Les banquiers privés pensent que «la question devra être examinée dans le cadre d'une refonte en profondeur de la législation sur les délits boursiers», indique Michel Dérobert.

L'avantage d'un durcissement permettrait d'atténuer ce que certains n'hésitent pas à qualifier de «délit de sale gueule» de la place financière suisse. «Les transactions boursières venant de suisse sont souvent soupçonnées comme étant des transactions d'initiés», affirme Carlo Lombardini.

Mais ce que les professionnels de la finance rejettent, c'est le modèle présenté l'an dernier par le Gafi (Groupe d'action financière de l'OCDE contre le blanchiment d'argent). Ce dernier préconise de criminaliser les délits d'initiés comme s'il s'agissait de blanchiment. «Fait-on des améliorations dans la loi pour lutter contre la délinquance ou pour faire plaisir au Gafi?» interroge l'avocat Didier de Montmollin, spécialisé dans les affaires bancaires.

Les associations bancaires disent par conséquent toute leur satisfaction de voir le Conseil fédéral préparer un projet alternatif de réforme. «La qualification de blanchiment accolée aux délits de marché est décalée. Ce n'est pas de l'argent impur qui est réinjecté dans le circuit bancaire à la suite d'un délit d'initié, mais le résultat d'une distorsion de marché. Les abus de marché doivent par conséquent être poursuivis par le droit administratif et non pas par le droit pénal», affirme Alain Bruno Lévy.

Sentiment d'injustice

De façon générale, la place financière accepte les évolutions réglementaires pour deux raisons essentielles. La première est une nécessaire modernisation du droit. La seconde a davantage trait à un gain de paix dans les nécessaires relations qu'entretient la Suisse avec les grandes instances internationales.

Cette dernière motivation est cependant traversée par un sentiment d'injustice vis-à-vis des autres juridictions. «Sans être irréprochable, la Suisse s'efforce d'appliquer les lois qu'elle a votées avec une rigueur qui ne se retrouve pas forcément dans d'autres pays», remarque Didier de Montmollin.

L'on reproche notamment aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne d'être parfois moins sévères dans certaines dispositions essentielles de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'Union européenne, pour sa part, devrait aussi élargir le spectre des professions parabancaires à surveiller.

Yves Genier

Le Temps du 16 juillet 2007

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.letemps.ch/template/finance.asp?page=23&article=211306>

Nigeria: Des anciens gouverneurs accusés de blanchiment

Au total quatre anciens gouverneurs nigériens ont été accusés de blanchiment d'argent et placés en détention, l'organisme national chargé de lutter contre la corruption ayant enfin décidé de passer à la vitesse supérieure.

La Commission de lutte contre les crimes économiques et financiers (EFCC), a mis en accusation vendredi, devant des tribunaux fédéraux et d'Etat, à Abuja, l'ancien gouverneur de l'Etat du Plateau, Joshua Dariye, l'ancien gouverneur de l'Etat de Taraba (nord), Jolly Nyame,

l'ancien gouverneur de l'Etat de Jigawa (nord), Saminu Turaki et l'ancien chef de l'Exécutif de l'Etat d'Abia (sud-est), Orji Uzor Kalu.

M. Kalu est sous le coup de 107 infractions concernant un montant total de 3 milliards de nairas, tandis que M. Turaki doit répondre de 32 chefs d'accusation, pour un montant de 33 milliards de nairas et 20 milliards de dollars US, l'ancien gouverneur de l'Etat de Dariye étant lui accusé d'avoir blanchi plusieurs milliards de dollars.

Chimaroke Nnamani un cinquième ancien gouverneur de l'Etat d'Enugu, dans le sud-est du pays, serait, quant à lui, en fuite, même s'il a nié toute tentative de sa part de se soustraire à la justice, affirmant qu'il était prêt à se présenter devant les tribunaux pour répondre de toute malversation dont il serait accusé.

Tous les anciens gouverneurs avaient été arrêtés par des agents de l'EFCC la semaine dernière, qui mettait ainsi un terme à plusieurs mois d'une enquête ayant ciblé tous les anciens gouverneurs.

Il reste à savoir si d'autres anciens gouverneurs sont aussi dans le collimateur de l'organisme de lutte contre la corruption.

Lagos - 14/07/2007

[En Ligne] Disponible sur

http://www.afriquenligne.fr/actualites/societe/nigeria:_des_anciens_gouverneurs_accuses_de_blanchiment_200707142654/

Google Earth utilisé pour traquer la fraude fiscale en Argentine

Le fisc de la province de Buenos Aires, en Argentine, va se servir des images satellites diffusées par le site internet Google Earth pour vérifier si les propriétés déclarées correspondent bien à la réalité et confondre ainsi les fraudeurs, rapportait la presse vendredi (20/07/2007).

Le sous-secrétaire du Trésor public de la province de Buenos Aires, Santiago Montoya entend vérifier depuis les airs que la taille des propriétés déclarées par les contribuables coïncide bien au montant d'impôts qu'ils versent. Il veut également s'assurer que les propriétés n'ont pas connu de modifications correspondant à une augmentation de patrimoine.

M. Montoya, qui entend se livrer à "une véritable guerre" contre l'hémorragie fiscale, a déjà eu recours à de multiples mesures pour tenter de changer la mentalité en Argentine où la fraude est élevée. 20% des fraudes concernent l'impôt immobilier.

Le 21 juillet 2007 par marieagnes

21/07/2007 09:54

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.paradisfj.info/spip.php?article739>